



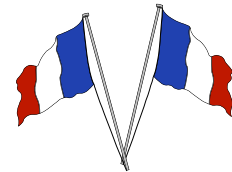
# LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie  
Novembre 2013 - N° 176  
[www.drom.fr](http://www.drom.fr)



## Commémoration

Une cérémonie sera organisée devant le monument aux morts,  
le **lundi 11 novembre à 11 H 30** ;  
elle se terminera à la salle des fêtes, autour du verre de l'amitié.



## Soirées brésiliennes



Les **vendredi 15 et samedi 16 novembre**, avec MusiKar, la salle des fêtes résonnera autour du « **Choro** », une des premières musiques brésiliennes qui a donné naissance à toutes les autres (comme la samba et la bossa nova).

Le vendredi, à partir de 18 H 00, le Sou des Ecole proposera du **Chili Con Carne** à emporter (5 € la part sur réservation au 06.32.33.92.23 ou 06.30.97.86.32). Puis, à 20 H 30, **projection du film** « *Nas Rodas de Choro* » suivie d'un échange avec les artistes.

Le samedi, à 20 H 00, **scène ouverte** : venez chanter, jouer, dire un poème, un comte avec le duo **Luzi-Nascimento**, en fil rouge pour nous charmer avec cette musique brésilienne.

**Entrée libre**

## Tartiflette

Le **samedi 16 novembre**, : l'ADMR des Deux Vallées (*Aide à Domicile en Milieu Rural*) organise sa soirée dansante tartiflette, animée par Pierrot musette, à 20 H 00 à Villereversure. Adultes : 19 € ; enfants : 8 €



Pour ceux qui passeront leur soirée à Drom (mais aussi pour tous les autres ! ) ; le **dimanche 17**, il y aura aussi livraison de tartiflette à domicile (14 €). **Dans les deux cas, réservation au 04.74.51.86.77 !**

## Le retour du saucisson

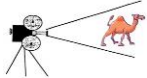


Le **samedi 30 novembre**, l'association *Patrimoine*, proposera son traditionnel **saucisson à l'ancienne**.

Vente à partir de 09 H 30 à la salle des fêtes



## Cinéma



Le **lundi 25 novembre**, à 20 H 15 : *La part des anges*, film britannique, français, belge italien de Ken Loach , sorti le 27 juin 2012, avec Paul Brannigan, John Henshaw, Gary Maitland. Durée 1 H 41.



**Entrée : 3 € (Enfant : 1,5 €) Prochain film le 16 décembre : Niko le petit renne**

## Visites guidées : que deviennent nos poubelles une fois collectées ?

Sur le périmètre du syndicat Organom (17 intercommunalités soit 196 communes et plus de 316 000 habitants), les ordures ménagères et les déchets produits par les professionnels sont enfouis sur le site de La Tienne à Viriat. En 2012, 54 000 tonnes y ont été traitées.



Deux journées **portes ouvertes** y sont organisées dans le cadre de la *Semaine européenne de la réduction des déchets* : le **samedi 16 novembre** (à 9 H, 10 H et 11 H), et le **mercredi 20 novembre** (à 9 H, 10 H, 11 H, 14 H et 15 H). Ce sera aussi l'occasion de découvrir le chantier d'**OVADE**, la future unité de traitement par tri mécano-biologique/méthanisation/compostage, dont les travaux s'achèveront en septembre 2014.



Il convient de **s'inscrire avant le 17 novembre** (04 74 45 35 51 ou 07 88 07 56 40 ou [c.guillot@organom.fr](mailto:c.guillot@organom.fr), en précisant la date et l'horaire choisis).

Les visites sont encadrées et commentées (durée : 1 H 45), exclusivement en extérieur : prévoir des bottes. Accueil directement sur le site de La Tienne, côté centre d'enfouissement, 81 chemin de la Serpoyère à Viriat. Renseignements au 04 74 45 35 51 ou 07 88 07 56 40.

## Cimetière

L'espace cinéraire du cimetière vient d'être doté d'un nouvel équipement. En plus du jardin des urnes, où des « mini-concessions » permettent de disposer d'un peu d'espace pour déposer des urnes, mais aussi quelques aménagement personnels (monument, fleurs, plaque), un **jardin du souvenir** permettra la dispersion de cendres dans des conditions réglementaires, tout en laissant le nom du défunt gravé sur un monument en pierre de Drom.



Le règlement du cimetière a été complété pour fixer les modalités d'utilisation par les ayants-droits. Un tarif supplémentaire a été ajouté pour ce nouveau « service », il est de 50 € (hors gravure sur la stèle commémorative).

## Finances locales... précisions !

POLITIQUE LA COUR DES COMPTES PUBLIAIT HIER SON RAPPORT SUR LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

### Nos communes dépensent trop

Rien de scandaleux, mais une lente dérive des dépenses, notamment de personnel, que les finances françaises ne peuvent plus se payer : c'est le diagnostic de la Cour des comptes sur les collectivités locales.

C'est un « freinage sans précédent » de leurs dépenses que les collectivités locales vont devoir s'imposer, estime la Cour des comptes. Premières visées, les communes et leurs dépenses de personnel : elles représentent un gros tiers des dépenses, et augmentent depuis dix ans de plus de 3 % par an. Et cela sans la justification de nouvelles compétences, la réforme des rythmes scolaires étant trop récente pour être prise en compte. La Cour se contente de noter que cette réforme très controversée « laissera à la charge des communes un coût net que l'on ne peut chiffrer ».

Les locaux ne gèrent pas mal la situation d'ensemble des collectivités est « globalement stable », précise le premier président de la Cour Didier Migaud : « Nous ne cherchons pas à dire que les élus locaux gèrent mal ». Il n'empêche, quelques dérapages sont pointés, qui ne seront sans doute guère appréciés des intéressés, à six mois des municipales. Le vrai problème est ailleurs. La France s'est engagée auprès de ses partenaires européens à réduire ses déficits publics, dont font partie les dépenses des collectivités locales (avec ceux de l'État et de la sécurité sociale). Ils n'en représentent qu'une goutte (3 %), mais ils entraînent de lourds versements de l'État (75 milliards chaque année), et contribuent à la hausse de la

fiscale locale. La France a ainsi promis de « limiter à 0,5 % la hausse des dépenses locales en volume (hors inflation), alors que le rythme a longtemps été supérieur à 3 %, pour se réduire à 1,1 % l'année dernière. C'est que le freinage a commencé. Nicolas Sarkozy avait organisé en 2010 une Conférence des déficits réunissant l'État avec les hôpitaux et les collectivités locales, expliquant que « le contribuable, c'est le même qui paie pour ces différents services publics. »

« Tenir ses engagements » Résultat : la croissance des effectifs a connu une baisse en 2010. Mais cela n'a pas suffi à freiner les dépenses, en raison des divers avantages octroyés. Et les dépenses varient encore considérablement d'une collectivité à l'autre : de 292 € à 917 € par habitant dans les grandes villes, par exemple (la Cour se refusant à être plus précise). La Cour se défend bien sûr de vouloir mettre les collectivités sous tutelle financière. Il n'empêche, elle serait plutôt favorable à un cadrage annuel de la dépense par le parlement.

sur le modèle de la loi de financement de la sécurité sociale. Comme le résume Jean-Philippe Vachia, coordinateur du rapport : « On ne peut pas dire à Bruxelles qu'on va faire des économies, sans courtoisie de transmission pour tenir ses engagements ». ■ Francis Brochet



Le premier président Didier Migaud (à droite) et le coordinateur du rapport, Jean-Philippe Vachia. Photo: M40099

Suite au dernier rapport de la cour des comptes sur les finances publiques locales, un article du quotidien *Le Progrès* en présentait un rapide compte rendu (édition du 15 octobre) sous le titre « *Nos communes dépensent trop* ». Les charges de personnel des collectivités locales sont ainsi dans le collimateur, représentant un gros tiers de leurs dépenses, en augmentation depuis dix ans « sans justification de nouvelles compétences ». Il convient déjà de noter qu'il n'est pas fait état de l'accumulation de contraintes (procédures, normes, nouvelles obligations, etc.) qui sont imposées aux communes, ni du désengagement de l'Etat envers elles.

Il est indiqué aussi un écart dans le coût de ce personnel : « de 292 € à 917 € par habitant dans les grandes villes ». Il serait, là, intéressant, de connaître cette donnée pour les communes rurales !

A Drom, pour l'année 2013, le poste *charges de personnel* représente une dépense de 78 € par habitant, mais il convient de le rectifier en intégrant notre cantonnier « intercommunal » qui n'apparaît pas dans cette même ligne budgétaire : la dépense réelle est alors de **101 € par habitant** (soit le cinquième des dépenses de fonctionnement de notre commune).